Auvergne laïque

la ligue de l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 441 • JANVIER/FÉVRIER 2013

DOSSIER *P. 4/5*

Intégration et handicap

JPA : PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE 2013 !

ÉDITO

Vœux 2013

Les vœux sont l'occasion de s'arrêter sur le présent et d'ouvrir les perspectives d'avenir.
2012 aura été l'année de l'explosion du chômage – des jeunes notamment –, de sacrifices énormes pour certaines nations – la Grèce notamment –, de la paupérisation – le Portugal et l'Espagne notamment…
L'Europe se porte mal, sur les plans économique, social, politique… et les Européens les plus modestes sont durement frappés par la crise… Il en résulte ce qui était à prévoir, mais à redouter, le rejet en bloc de la mondialisation, de l'Europe et de l'immigration. Un rejet qui devient grave, inquiétant – voir les messages permanents qui stigmatisent l'étranger… Rappelons-nous l'affaire récente du "petit pain" au chocolat. L'affaire récente des pots de mousse au chocolat… L'annulation de la visite du "Père Noël" dans une école maternelle… Décision remise en cause par les défenseurs de la tradition chrétienne et de la laïcité, unis pour dénoncer l'intrusion d'une religion à l'école…
2012, une année difficile, de mise à l'épreuve pour la laïcité… Il faut bien dire que l'entrée dans le pacte républicain d'un nouveau partenaire, en l'occurrence l'Islam, qui cherche sa place dans un pays laïque et de tradition majoritairement chrétienne, bouscule la donne…
On voit bien, et cela a été clairement dit, qu'en 2013, rien ne sera mieux… Alors, soyons prêts à répondre aux sollicitations, aux appels qui nous seront adressés… Nous voyons bien quels services notre grand mouvement d'éducation populaire peut apporter, quels soutiens nous sommes en mesure d'offrir à une société en difficulté, dans le cadre de notre action sociale, de notre action culturelle, qu'elle soit sportive ou artistique, de notre animation de centres de vacances, sans omettre notre place dans le débat de société… Nous entendons bien les appels du ministre de l'Éducation nationale à l'adresse de notre mouvement, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires…
Notre action est connue et reconnue et nous sommes en effet en capacité d'apporter beaucoup, parce que notre mouvement, notre fédération et nos associations savent s'engager et sont en bon ordre de marche, parce que les cadres et bénévoles sont des militants éclairés, dévoués et porteurs d'un idéal de vivre ensemble… Idéal dont nous avons besoin aujourd'hui, et c'est cela que la Ligue, c'est-à-dire nous, pouvons préserver, pouvons réveiller, parce que notre mouvement est lié à cette longue histoire de l'humanisme, parce que l'idéal laïque que nous servons représente un principe universel de paix et de cohésion sociale qu'il faut faire vivre, parce que nous sommes au service de valeurs dont l'actualité ne fait que confirmer la pertinence…
Notre tâche n'est pas achevée… Et que l'année 2013 apporte néanmoins à chacun son lot de satisfactions…

Gérard Chanel

AGIR POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Égalité des droits et des chances

Le CDIPH, créé en 1993, regroupe une trentaine d'organisations (assocations, syndicats, FCPE, mutuelles). Il propose, agit pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap. Il a un rôle fédérateur et coordonnateur. Il est reconnu par les pouvoirs publics et siège dans différentes instances départementales. Il est ouvert à toute organisation partageant les valeurs de la charte du CDIPH. Jean-Claude Montagne, qui présente et analyse les lois de 2005, en est le coordonnateur.

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : des évolutions, des perspectives, la vigilance. Cette loi, votée le 11 février 2005, se substitue à la loi du 30 juin 1975. Elle marque des avancées sensibles qui se sont traduites, certes encore insuffisamment, dans les faits.

La définition du handicap

La loi présente une nouvelle perception du handicap, incluant le handicap pyschique et reconnaissant le polyhandicap, et inscrit la définition suivante :
"Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement en raison d'une altération substantielle, durable et définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de vie invalidants."
Centré sur le handicap dont les personnes peuvent être porteuses et malgré une évolution par rapport aux analyses antérieures, ce texte ne définit pas le rôle et la place des personnes en situation de handicap.
La loi ne prend pas en compte le rôle de l'environnement de la vie de la personne dans la société et de l'interaction entre les facteurs environnementaux et les facteurs personnels. Un exemple : une personne en fauteuil roulant n'est pas handicapée si la cité, le milieu de travail, les lieux de culture, de pratiques sportives sont parfaitement accessibles. C'est bien l'environnement qui crée le handicap et freine ou nuit à l'activité de la personne.

Des évolutions marquantes

La loi reconnaît :

■ **L'égalité des droits :** c'est une affirmation légitime. Chaque personne, au sein de notre République laïque, doit avoir les mêmes droits. Il faut des accompagnements matériels, humains, technologiques, animaliers, financiers pour leur mise en œuvre.

■ **Le droit à compensation des conséquences du handicap :** des besoins de compensations doivent être inscrits dans un plan correspondant au projet de vie de la personne en situation de handicap.

■ **Des mesures supplémentaires pour l'emploi** avec l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de vingt salariés et dans les trois fonctions publiques, avec un renforcement des sanctions, avec la création du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans les fonctions publiques (FIPHFP).

■ **L'accessibilité, d'ici 2015, des établissements recevant du public, les transports collectifs, les lieux d'hébergement…** Des procédures de contrôle, notamment les commissions communales et intercommunales, sont prévues. Mais force est de constater qu'un retard certain a été pris et que cette obligation ne sera pas effective. L'objectif doit être fermement maintenu même si des adaptations seront nécessaires sans retarder les mises en œuvre. Il faut aussi des financements importants.

■ **La scolarité :** le service public d'éducation doit assurer une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, adolescents et adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé mentale. L'État doit mettre en œuvre les structures, les personnels, les accompagnements, les partenariats, les moyens financiers nécessaires à la scolarisation en milieu de droit commun. Le jeune en situation de handicap doit être inscrit dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile même s'il est scolarisé dans un établissement spécialisé qui a encore toute sa place dans l'éducation des jeunes.

Deux nouvelles structures

La loi crée les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Elles exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leurs proches, d'attribution des droits…
La Commission des droits et de l'autonomie (CDA), qui remplace les anciennes commissions (CCPE - CDES - COTOREP), prend les décisions relatives à l'ensemble des droits en matière d'orientation et de prestations.
La loi crée aussi la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Alimentée par différentes dotations dont l'inique journée dite de solidarité, la CNSA doit fournir aux Conseils généraux et aux MDPH certains moyens financiers pour remplir leurs obligations. Cependant, les besoins financiers sont très supérieurs aux ressources de la CNSA et impliquent d'autres engagements de l'État et des Conseils généraux.

En conclusion

Cet article présente sommairement des évolutions législatives intéressantes, mais qui nécessitent une réelle mise en application. Les mentalités doivent encore évoluer pour que chaque personne, au nom du principe de laïcité, soit reconnue comme un citoyen, à égalité de droits, avec toutes les mesures compensatoires liées à sa situation spécifique.
Il faut, pour cela, des orientations claires, une ferme volonté, un engagement déterminé de toutes les composantes de la société pour avancer.

Jean-Claude Montagne
Coordonnateur MDPH

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 17 février : tournoi badminton double mixte à Cournon-d'Auvergne et régional tennis de table à St-Pourçain-sur-Sioule
- 17 mars : tournoi badminton double mixte à St-Amant-Tallende
- 23 mars : tournoi badminton jeunes en équipe à St-Genès-Champanelle
- 24 mars : championnat d'Auvergne de karaté à Clermont-Fd

Culture Éducation Jeunesse (CEJ)

Programmation professionnelle Skali :

- 19 février : représentations RAM *Où va l'eau ?* de la compagnie O'Navio à 10 h 15 et 15 h au Carrefour Europe à Chamalières
- 20 février : représentation *Le Ballon* de la compagnie Le Petit Théâtre Dakôté à 10 h au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 21 février : deux représentations scolaires *Rue de la Lune* de la compagnie Le Petit Théâtre Dakôté à 14 h et une représentation tout public à 20 h 30 au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 17 mars : représentation tout public *En piste* de la compagnie Entre Eux Deux Rives à 17 h salle de la Muscade à Blanzat
- 28-29-30 et 31 mars : festival de théâtre amateur Théâtre Actif de Lempdes salle de la 2Deuche à Lempdes

Exposition

- Du 8 au 24 mars : "La ligne et l'étendue" - Clément Montolio et Lise Roussel - Halle du jeu de paume à Vic-le-Comte.

USEP

- 14 mars : rencontre départementale judo à l'Arténium de Ceyrat
- 19 mars : rencontre départementale gym aux Cézeaux à Clermont-Fd
- 22 mars : rencontre départementale ski de fond à Super-Besse
- 25 mars : rencontre départementale danse à la Maison de la culture à Clermont-Fd
- 28 et 29 mars : rencontre départementale et régionale course d'orientation à Vulcania

FORMATIONS

Culture Éducation Jeunesse (CEJ)

- 23 et 24 février : au centre de Chadieu, stage "Théâtralité du mouvement" encadré par Patrick Borgne, compagnie Théâtre du Mouvement - ouvert à tout comédien adulte qui pratique déjà le théâtre amateur, à Longues
- 23 et 24 mars : stages "danses de Russie-Ukraine" salle Leclanché à Clermont-Fd

Commission Vie fédérative

Rapprocher les associations et la FAL

Une commission Vie fédérative a été créée au sein de la FAL à l'initiative du conseil d'administration du 11 octobre dernier. Elle est composée au départ du président Gérard Chanel, du directeur des services Frédéric Rideau, des représentants des services – UFOLEP, USEP, service Culture Éducation Jeunesse, service Vacances – et d'élus membres du conseil d'administration.

Pourquoi une telle commission ?

Il est apparu, lors du fonctionnement au jour le jour ou au fil des rencontres avec les associations, que la FAL a un peu perdu de vue son rôle de fédérateur d'associations laïques. Prise par l'importance de son propre fonctionnement, notre fédération a, au fil du temps, laissé se détendre le lien qui l'unit aux structures locales œuvrant sur le terrain. De même, il a été constaté, au gré des visites d'amicales laïques, que lors du changement du président en place, le flambeau amicaliste n'est pas toujours passé et perd parfois de sa couleur. Certaines associations, par ailleurs très actives et efficaces, vivent sans connaître la FAL et les services qu'elle peut apporter (modules de formation, rassemblements, Chadieu, Grand Panorama, *Auvergne laïque*, festivals et spectacles vivants…), sans jamais suivre aucune assemblée générale.

Les objectifs de cette commission

Il s'agit pour les membres qui la composent :

- de veiller au bon "entretien" de notre base associative militante ;
- de faire connaître la FAL 63 et les services qu'elle propose ;
- d'aider à la mise à jour des sites télématiques consultables par nos adhérents et militants ;
- de mettre en œuvre des dispositifs permettant de répondre rapidement et sans effet de ping-pong entre les services aux interrogations des militants et responsables associatifs ;
- de se doter d'une structure préparant les dossiers d'affiliation et d'accueil des associations souhaitant rejoindre la FAL 63 ;
- d'être à même de répondre aux difficultés passagères d'une association ;
- d'être en capacité, autant que faire se peut, de prévenir la mise en sommeil ou l'arrêt d'activité d'une association par un soutien momentané ou une recherche de solution.

Depuis sa création, la commission Vie fédérative a tenu deux réunions, le10 décembre et le 26 janvier. Elle propose aux comités directeurs concernés qu'il soit donné mission à un salarié de la FAL de consacrer une partie de son temps de travail à élaborer les dossiers nécessaires au travail d'affiliation, d'analyse des situations au regard des statuts et de la charte de la Ligue et d'anticiper les problèmes d'assurance. Ce salarié devenant membre de la commission aura aussi mission de centraliser les dossiers issus de l'exploitation du logiciel AFFILIGUE afin que les élus puissent réagir en anticipant sur des situations nécessitant toute l'attention de la FAL 63. Cette proposition est à l'étude dans les services concernés et devrait trouver réponse prochainement afin de mettre la FAL 63 au plus près des préoccupations des militants laïques du Puy-de-Dôme.

Journée de formation de Lire et faire lire : des bénévoles, des professionnels du livre, des enseignants, sous le patronage de la FAL et de l'UDAF, en partenariat avec l'inspection académique du Puy-de-Dôme, rassemblés à la Maison des sports de Clermont-Ferrand, le 15 janvier.

La convention bipartite 2013 FAL 63 / USEP 63 est signée

Si l'USEP et l'UFOLEP sont indéniablement les secteurs sportifs de la Ligue de l'enseignement, leur condition de fédération sportive les contraint à se doter d'une structure juridiquement indépendante de la Ligue. Il en va de même au niveau départemental : les comités départementaux USEP 63 et UFOLEP 63, bien que secteurs sportifs de la FAL du Puy-de-Dôme, sont juridiquement indépendants. Dès lors, il convient chaque année de définir par le biais de conventions, les interrelations notamment financières mais aussi les mutualisations et règles afférentes aux relations entre nos structures.

Dans ce cadre, la convention entre le comité départemental USEP 63 et la FAL 63 devait être renouvelée avant la fin de l'année 2012. Une incertitude planait quant à sa signature effective compte tenu du climat national tendu entre les deux entités.

Les acteurs départementaux de l'USEP 63 et de la FAL 63, s'appuyant sur la reconnaissance mutuelle de la qualité de leur action et de leur relation au niveau départemental, ont dans un climat d'écoute réciproque abouti à la signature de cette convention dès les derniers jours du mois de novembre.

Meilleurs vœux !

Pour la troisième année consécutive, les équipes salariées de la FAL ont été réunies à Chadieu pour la présentation des vœux du président.

Amicale laïque de Pont-du-Château

"Sur le pont du château, on y danse, on y danse..."

L'association a été créée en 1964. L'idée initiale en revient à Pierre Arquetout, alors directeur du CES.

Jean Puyalet, Simone et Jean Alix, Jo Bordel, Christiane Zanarelli, Guy Rambert, Marie-France Senaud sont des noms qui restent dans les mémoires. Monique Boucheix en est la présidente depuis huit ans.

Au début, l'amicale laïque s'occupa du patronage et les animations se multiplièrent : cuisine, vannerie, dessin, philatélie, photo, chorale, sorties piscine, musique, canoë-kayak, danse folklorique, ski…

L'une des réalisations les plus importantes fut le centre aéré géré en partenariat avec la commune de Billom, les enfants séjournèrent à Égliseneuve-près-Billom puis à Montmorin.

Pour se procurer un revenu financier et resserrer les liens entre amicalistes, l'association a assuré pendant quelques années le pliage d'*Auvergne laïque*.

Bien sûr les désirs, les goûts, les modes ont évolué et les activités de l'amicale ont suivi ces tendances. À l'heure actuelle, les animations autant sportives que culturelles sont aussi riches que variées.

Volley, randonnée pédestre, tir à l'arc et à la sarbacane, danse modern jazz, stretching, aquagym, pétanque et depuis peu marche nordique offrent aux Castelpontins un large choix pour développer ou entretenir leur forme physique. Mais le côté créatif et intellectuel n'est pas négligé pour autant ; ainsi, la dentelle au fuseau regroupe chaque semaine de nombreuses passionnées.

L'association organise et anime une rencontre culturelle d'importance appelée "Itinéraire du livre" ; ce salon attire un week-end par an de nombreux auteurs qui retrouvent avec plaisir leurs lecteurs.

Les liens avec les écoles publiques de la commune sont bien réels et les amicalistes donnent de sérieux coups de main en accompagnant les scolaires à l'occasion des spectacles et des sorties pédagogiques.

Quant aux relations avec la municipalité, elles sont excellentes ; ainsi, l'association a fourni six animateurs à la collectivité pour encadrer "l'espace public numérique". Cette étroite collaboration avec la commune est très appréciée par les membres de l'A.L. ; beaucoup ont encore en souvenir les heures sombres des dix-huit années du règne d'un maire qui trouvait particulièrement insupportable le mot "laïque". La série de vexations et d'injustices subies par les amicalistes les a amenés à acheter un local pour abriter leurs activités.

L'amicale laïque de Pont-du-Château a été, est toujours et restera un acteur apprécié et reconnu du vivre ensemble dans la cité.

Le bureau

Présidente : Monique Boucheix
Vice-présidente : Eva Benavente
Secrétaire : Mireille Daniel
Secrétaire adjointe : Hélène Tible
Trésorière : Catherine Rombouts
Trésorier adjoint : Christian Gravière

Amicale laïque de Seychalles

Fondations solides, construite pour durer…

Pas de faux espoirs. Sur Internet, si vous tapez "Seych", vous obtenez Seychelles et vous dites ah ! Mais si vous tapez "a", vous arrivez à Seychalles… et la plage diminue en longueur !

Seychalles, 650 habitants, entre Lezoux et Pont-du-Château. Son bourg ancien, son auberge, ses lotissements, sa mairie, son école, les cent cinquante adhérents de son amicale laïque. Depuis 1920, une association laïque existe à Seychalles mais les premières traces mémorielles datent avec certitude de 1935 : Paul Faye, président de l'A.L. pendant vingt ans, avait 14 ans et, son "certif" en poche, il a quitté l'école, passant de la coopérative scolaire à l'amicale laïque, suite logique d'un apprentissage de militant comme le voulait la tradition scolaire dans la vie de jeune citoyen.

1960 : la FAL apparaît, impliquée dans la rénovation de la Maison du peuple qui abritait le foyer culturel laïc. Le partenariat n'aboutit pas dans sa forme initiale mais le 6 février 1961, les statuts sont rénovés à l'instar du bâtiment et l'association prend la forme qu'elle a gardée depuis.

Promotion de la vie culturelle, aide au fonctionnement de l'école, lieu de retrouvailles des anciens élèves et des nouveaux habitants : l'amicale tient son rôle dans la vie du village, privilégiant l'esprit de solidarité, de citoyenneté, de laïcité.

Cette aventure laïque seychalloise est, c'est le moins que l'on puisse dire, placée sous le signe de la continuité. 1974 : Paul Faye prendra la présidence qu'il assumera durant vingt années. 1994 : son fils Didier prend la suite pour presque vingt ans de plus. En 2012, c'est à Annie-Claude Charbonnier qu'il reviendra de lui succéder.

Privilégiant les bons rapports avec l'école (elle lui apporte une aide financière importante au vu des projets présentés par les enseignants), avec la municipalité, avec les autres associations, l'A.L. Seychalles est pour partie organisatrice des Nocturnes de Courcourt, manifestation sportive d'intérêt départemental (voir par ailleurs dans les "Échos").

Passé l'événement, l'année des amicalistes reste tonique avec l'atelier hebdomadaire de gymnastique volontaire. De plus, le principe qui régit l'élaboration du calendrier associatif est limpide : presque une manifestation par mois.

Février : concours de belote. Avril : repas des adhérents / Nocturnes de Courcourt. Juin : repas champêtre. Août : voyage. Novembre : théâtre. Décembre : réveillon.

Du sympathique entretien qu'*Auvergne laïque* a eu avec la présidente Annie-Claude Charbonnier et l'irremplaçable trésorier depuis 1986 Jean-Paul Berton, il ressort que l'A.L. Seychalles vit bien mais qu'elle vivrait encore mieux avec un rajeunissement de ses cadres. Seychalles grandit mais, ici comme ailleurs, une meilleure implication des nouveaux et jeunes habitants dans l'organisation de la vie locale apporterait un souffle salutaire et serait un encouragement supplémentaire à perpétuer l'œuvre amicaliste et laïque… puisque l'A.L. Seychalles est bâtie pour durer longtemps.

Le bureau

Président d'honneur : Didier Faye
Présidente : Annie-Claude Charbonnier
Vice-présidents : Laurent Guinot, Françoise Rabette
Trésorier : Jean-Paul Berton
Trésorier adjoint : Jean-Christophe Vacher
Secrétaire : Nicole Faure
Secrétaire adjointe : Andréee Tixier

ÉCHOS

Foyer rural de Sayat, dimanche 10 mars : "Battle Fusion" 2013

Le foyer rural de Sayat organise dimanche 10 mars à la salle polyvalente de Sayat le "Battle Fusion" 2013, une compétition nationale de danse hip-hop avec plus d'une dizaine d'équipes venant de Paris, Lyon, Saint-Étienne, Limoges, Clermont-Ferrand…

La finalité du "Battle Fusion" est de créer une rencontre et un échange artistique et culturel entre les différents danseurs régionaux et nationaux.

Cet événement comprend plusieurs parties (démonstrations du DJ, du jury, des élèves de la section hip-hop de Sayat…) intercalées entre battle national 3 contre 3 et le battle junior de moins de 16 ans 1 contre 1.

La musicalité, l'originalité, le style et la technique des danseurs seront pris en compte par le jury qui sera composé de trois danseurs reconnus dans la discipline.

Déjà en mars 2012, le premier "Battle Fusion" était très motivant pour notre équipe organisatrice. Désormais nous souhaitons que cet événement devienne incontournable pour les grandes équipes nationales.

Le hip-hop auvergnat a fait de grands pas… et va poursuivre… pour promouvoir cette activité qui allie liberté du mouvement, rigueur et discipline chez nos jeunes

L'événement est sponsorisé par Volvic, le Crédit Agricole…

Nous remercions aussi la commune de Sayat et le Conseil général du Puy-de-Dôme, le ministère de la Jeunesse et des Sports… pour leur soutien.

Le "Battle Fusion" débutera à 14 h. Entrée : 3 € par personne. Venez nombreux.

Pour plus d'information : 06 98 27 83 46
ou bboymike@hotmail.fr
ou foyer rural de Sayat-Argnat : 06 33 10 64 06

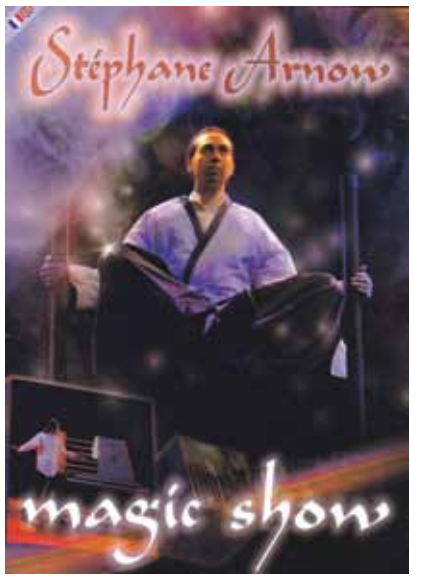

FLEPP de Pérignat-lès-Sarliève, vendredi 22 mars "Contes et légendes"

Invité par le FLEPP de Pérignat-lès-Sarliève, Stéphane Arnow et la troupe du "Magic Show" présentent Contes et légendes *vendredi 22 mars, à 20h 15 à l'Affiche, à Pérignat-lès-Sarliève.*

Un voyage au cœur de la magie où les frontières ne sont plus celles du temps, mais celles de notre imagination : un mécano dans un rétrécisseur (hommage au cinéma muet), une statue qui prend vie dans un dôme de verre, une femme qui disparaît à l'intérieur d'un puzzle géant, un touchant hommage à Luis Amstrong, l'incroyable histoire de l'orange, du citron, de l'œuf et du canari, l'homme élastique de la fête foraine, la herse en feu… ou encore la Malle des Indes, comme vous ne l'aurez jamais vue…

De spectaculaires illusions modernes, mises en scène de manière originale. Plusieurs clins d'œil aux illusionnistes qui ont marqué leur époque : Robert Harbin, Robert Houdin, Kalanag, Harry Houdini, etc.

En final : Splitter, numéro d'illusion unique en France et peu vu en Europe.

La participation du public, l'humour et la poésie ne sont pas oubliés dans ce show étonnant et inédit.

Une bande-son chargée d'émotion et une mise en lumière très soignée pour le bonheur des yeux…

Un spectacle familial sans aucune barrière d'âge…

Un divertissement visuel où les secrets promettent d'être bien gardés…

Courcourt, 30 avril : les Nocturnes de Courcourt

Date de l'épreuve : 30 avril.
Commune : Seychalles (63190), près de Lezoux.
Lieu de départ : Maison des associations, route des Sables.
Récompenses : primes, coupes, lots par tirage au sort + souper à l'oignon à tous les participants.
La tour de Courcourt sera illuminée pendant l'épreuve et à 23 heures, feu d'artifice sur la commune de Seychalles - Maison des associations.

	Marche	1re course	2e course
Horaire de départ	19 h 30	19 h 45	21 h 15
Distance	11,7 km	5 km	11,7 km
Montant de(s) l'inscription(s)	5 € ou 6 € le jour de l'épreuve	10 € ou 12 € le jour de l'épreuve	10 € ou 12 € le jour de l'épreuve
Dénivelé		+ 80 m	+ 192 m
Âge minimum		À partir de "minimes"	À partir de "cadets"

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) *avant le 8 mars 2013*

La fin d'une malédiction

Il n'est pas nécessaire de remonter à l'éducation spartiate pour constater avec quelle barbarie étaient traités les enfants handicapés, ou jugés insuffisamment robustes, et dont une société essentiellement martiale refusait de s'encombrer. Helen Keller, aveugle, sourde et muette à l'âge de 19 mois, fut la seule femme à sortir diplômée de la célèbre université de Radcliff au début du siècle dernier et devint une des plus formidables humanistes de son temps, écrivain et savant de réputation mondiale. Mais, sous le régime de Pétain, dont on ne finit pas de découvrir les barbaries, Helen Keller serait tombée sous le coup de la loi signée Abel Bonnard qui excluait de l'université les non-voyants et les manchots ; la loi ne sera abrogée que dix ans plus tard.

Des associations s'intéressent aujourd'hui au sort réservé, dans certains villages d'Afrique, aux "fous", c'est-à-dire à des malades mentaux, rejetés par leurs familles qui les considèrent comme des créatures du mal et qui errent, nus ou qu'on enchaîne, jusqu'à la mort, sans leur prêter quelque secours que ce soit.

Ponctuellement, des faits divers révèlent au grand jour les mauvais traitements infligés par des familles à un enfant "anormal", incarcéré parfois une vie entière à l'abri des regards comme le serait un animal malfaisant.

Les premières séquences du film *Amen* suggèrent l'extermination des enfants handicapés à laquelle s'est livré le régime nazi, au nom de la race pure, extermination longtemps passée sous silence, qui avait pourtant provoqué la protestation de quelques humanistes et d'une partie des autorités chrétiennes.

La conscience de cette barbarie particulière est un phénomène récent dans l'histoire de l'humanité, l'élimination étant considérée comme la seule réponse viable à un phénomène qui inspirait l'effroi ; mais inspirait aussi le désarroi et le sentiment d'impuissance qu'on éprouve envers l'être différent, que la vie a mutilé dans son corps ou dans son esprit. Au mieux, "l'idiot du village" était autrefois l'objet de la charité – de la compassion ou de la moquerie – communes. Pour les consoler d'une existence lamentable, l'Église leur promettait la piètre consolation du royaume des cieux. Le calvaire du handicap, pour celui qui en souffre et celui qui l'accompagne, demeure cependant inconcevable.

Des hommes et des femmes se sont battus pour que soient enfin reconnues, dans ces êtres accidentés, l'entière dignité humaine partagée par tous, la revendication d'être reconnus avec et malgré leur différence, la volonté de vivre au grand jour contre les tentations d'exclusion et d'isolement qui les ont longtemps frappés. À cette salutaire réhabilitation, le cinéma et la littérature ont apporté leur lumière ; rien de plus émouvant que l'émergence, chez ceux qu'on prenait pour des monstres, d'une humanité insoupçonnée – le goût de la musique, l'aptitude à la peinture, l'exégèse des textes sacrés, ou tout simplement les larmes dont on les croit privés comme de leur âme et qui coulent, dans ce beau roman de Mauriac, sur les joues d'un malheureux "Sagouin", finalement poussé à la mort par la haine et le rejet.

Aujourd'hui, des lois aménagent l'espace de l'école et de la cité pour permettre à tous de s'y déplacer, et par conséquent d'y vivre. L'institution scolaire prévoit l'enseignement des élèves handicapés, des accompagnements appropriés en même temps que les démarches et les dispositifs d'une intégration égalitaire – pour ne pas dire équitable. Et il faut se réjouir que, dans ce cas, la loi devienne elle-même pédagogique : les préjugés et les aversions tombent, on oublie les appareillages, la solidarité s'instaure naturellement ; des associations sportives réunissent tous les enfants dans des compétitions dont l'objectif majeur n'est rien d'autre que d'illustrer la permanence de "l'humaine condition" au-delà des particularités, de résister à la discrimination et d'instaurer la fraternité humaine.

Certes, les solutions de pathologie extrême ne sont pas résolues pour autant. Peut-être faut-il, à l'exemple de Marcel Rufo, choisir le parti de l'espoir et de la confiance en la ténacité des hommes, et de leur recherche au service du progrès de l'humanité et de l'avènement des utopies salutaires.

"J'aimerais terminer par une histoire montrant que la science fait beaucoup de progrès. Un médecin avait décidé d'abréger les souffrances de son enfant atteint de diphtérie. Le lendemain, dans la presse médicale, il apprit qu'un vaccin contre la diphtérie venait d'être découvert.

*Tu peux compter sur moi et sur la science pour venir à bout de ta maladie."**

* *Marcel Rufo,* Grands-parents à vous de jouer.

Intégrati

La loi sur l'accessibilité du 11 février 2005 sur le terrain

Collectivités territoriales : les mots d'un agent de développement.

Cette loi de 2005 dite "loi Chirac" est longtemps restée dans les cartons, peu de collectivités s'en préoccupant vraiment. Au fil du temps, les relances des préfets voyant la date butoir (2015) approcher se faisant plus pressantes, élus et agents techniques se sont saisis du problème. À dire vrai, si les hésitations ont été nombreuses, c'est que la tâche est immense même si, sur le fond, on ne peut que se réjouir de cette nécessaire prise de conscience des problèmes des handicapés. Disons-le d'emblée : tout ne pourra être bouclé en 2015 et des dérogations s'imposeront d'autant que, dans la loi, aucune sanction n'est prévue.

Accessibilité : tous à tout

35 % de la population est concernée par la chaîne de déplacement car elle englobe les problèmes liés au handicap (tous les handicaps) bien sûr mais plus généralement à l'usage des poussettes, comme à celui des béquilles et aux déplacements des personnes âgées. Les commissions intercommunales mises en place ont le mérite de faire travailler ensemble des techniciens spécialisés, des élus, des agents techniques municipaux, des handicapés, des représentants des aînés, des familles et parents d'élèves… Ces commissions IAPH ont à s'intéresser aux édifices publics, aux logements publics et à la voirie.

La confrontation des points de vue est en elle-même enrichissante et évitera aux collectivités les travaux inappropriés… ou inutilement dispendieux.

Dans la structure visitée, une des premières actions de cette commission intercommunale a été de définir son mode de fonctionnement et son rôle. Il a été choisi de garder la compétence au niveau communal, la communauté de communes agissant en fédérateur, organisant un groupement de commandes au nom des municipalités et gérant l'appel d'offres commun en direction des entreprises spécialisées dans le diagnostic (bureaux de contrôles, groupement d'architectes, entreprises spécialisées d'envergure nationale). Les communes ayant à supporter l'intégralité du coût des actions engagées, il est bien évident que des priorités s'imposeront.

Au Grand Panorama

Pour le compte de la FAL 63, le dossier est suivi avec attention par Frédéric Rideau, le directeur des services. *"Il faut être vigilant car les commissions de sécurité font maintenant*

référence aux dispositions de cette loi : c'est pour cela que nous avons donné mission à notre bureau de contrôle d'établir un rapport de diagnostic. Il nous a été rendu en février 2012. Il couvre des domaines aussi variés que les cheminements extérieurs, les parkings, les accès (bien sûr), les revêtements de sols, murs et plafonds, les équipements sanitaires, les éclairages (la déficience visuelle doit être prise en compte)."

Les points financièrement importants concernent les circulations verticales (120 000 €), les portes et sas (23 000 €), les éclairages (24 000 €) et un nombre remarquable de points de détail auxquels les "valides" ne prêtent pas ou peu attention, s'agissant d'aplanir un seuil à la porte d'entrée (500 €) ou repositionner un miroir des sanitaires à 1,10 m du sol (50 €).

Car, on l'aura compris, il s'agit là d'un chantier indispensable mais financièrement coûteux, estimé à 210 500 € hors honoraires. *"L'alternative est simple,* dira Frédéric Rideau : *ou garder le Grand Panorama en état de fonctionner et assumer la dépense ou perdre l'avis favorable de la commission de sécurité, perte qui implique la fermeture. Il est donc primordial de prévoir un montage financier incluant le recours à l'emprunt car il serait regrettable de ne pas garder l'usage de ce site qui, au fil des mois, montre sa réelle rentabilité dans le cadre du tourisme social en phase avec les valeurs de la FAL."*

on et handicap

1re partie

UNSS - Sport adapté - Sport partagé

Depuis plusieurs années, à l'instigation de l'Amicale des enseignants d'EPS de notre département, l'UNSS s'est associée à des journées spécifiques axées sur le sport adapté, handisport et sport partagé. Chaque année est organisée une journée appelée Youpisport, qui concerne des élèves des classes ULIS (anciennement UPI, Unité pédagogique d'intégration), mais aussi des IM, l'école des Gravouse SEHA et l'IPHM du lycée Virlogeux de Riom… Parti de quelques élèves en situation de handicap accueillis par des enseignants d'EPS et des élèves valides des associations sportives UNSS des établissements supports de la journée, le nombre d'élèves encadrés a fortement augmenté, et aujourd'hui sur ces journées, nous accueillons près de cent vingt jeunes. Que pratiquent-ils ? En fonction du lieu d'accueil, des ateliers leur sont proposés : cela peut aller de l'escalade, tennis de table, parcours d'obstacles, boxe éducative, sur le site d'Issoire, à des ateliers différents lorsque nous sommes au stadium Jean-Pellez, où nous proposons à ces jeunes les ateliers suivants : initiation à la perche, relais, tir à la sarbacane, vortex, boxe éducative, danse, badminton, jeux collectifs… Parrainées par Adrien Chalmin, sélectionné aux Jeux paralympiques à Londres en rugby-fauteuil, ces journées se terminent toujours dans la bonne humeur, grâce aux élèves du lycée Virlogeux de Riom qui assurent en fin de journée un spectacle de danse suivi d'une animation riche à laquelle tous les élèves participent. L'UNSS s'oriente actuellement vers le sport partagé, avec des manifestations regroupant dans la même équipe des élèves valides et non valides… Ces regroupements ont eu lieu l'année passée en voile à Aydat, en tir à l'arc et sarbacane à Riom… Nous envisageons de poursuivre nos échanges en athlétisme indoor, mais aussi d'inviter nos amis en situation de handicap lors de rencontre de tennis de table, sachant que le sport partagé sera représenté aux championnats de France de tennis de table UNSS, les 28 et 29 mars à l'Arténium de Ceyrat.

Pascal Vacant
Directeur départemental UNSS 63

École municipale handisport à Clermont-Ferrand

La finale basket se tiendra le mardi 19 février, à partir de 17 h 30, à la Maison des sports.

Depuis la rentrée de septembre 2010, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place les mercredis matin une école des sports handisport. Il s'agit d'une école municipale multisports, ouverte aux enfants handicapés, qui propose la pratique d'activités physiques très diverses, au gymnase Baudelaire. Cette année, nous comptons au total quatorze inscrits.

Ces petits sportifs ont pu pratiquer des activités diverses autour de l'athlétisme, de la gymnastique, des jeux traditionnels, de l'escrime. Un déplacement à la piscine spécialisée du CMI de Romagnat leur a permis de faire un cycle natation. Grâce au prêt de matériel par le comité départemental handisport, ils ont découvert des activités handisport comme la sarbacane, la boccia (pétanque).

Et cette année encore, ils pratiqueront le handi-hockey grâce à la ligue d'Auvergne de hockey.

Ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs de la Ville formés pour le handisport, en collaboration avec l'éducateur sportif du CMI de Romagnat et avec l'aide précieuse des parents.

Cette initiative est une réelle réussite, et le sourire de ces enfants, une récompense pour tous.

Renseignements : Mme Sautereau, ETAPS, responsable de la section

Handicap et animation à l'amicale laïque de Riom

"Je m'appelle d'abord Philippe Croizon. Le reste, c'est du handicap et pas l'inverse."

Le plus important en effet, c'est l'homme qui a réussi ce tour de force (et de volonté) de traverser les cinq continents à la nage avec un handicap qui le prive de l'usage de ses bras et de ses jambes.

Le terme de handicap recouvre des réalités très diverses et parfois tragiques. Qu'y a-t-il de commun en effet entre Philippe Croizon, handicapé à la suite d'un accident et les polyhandicapés lourds présentant des malformations, des déformations, des encéphalopathies et des déficiences et réclamant des soins constants ou encore entre des malvoyants, malentendants, autistes, handicapés moteurs ou même trisomiques ?

"On est tous pareils : on a tous une bouche et deux oreilles et on vit tous sous le même soleil !" (Denis)
"Je reste souvent blessée car j'ai des difficultés à parler." (Odile)

Ces phrases ont été recueillies dans une maison d'accueil spécialisée de la Loire par le directeur qui insiste sur le principe, valable pour tous, de *"non-discrimination dont le corollaire est l'égalité des droits et des chances pour tous les citoyens, y compris les personnes handicapées"*. Il est évident que nous avons ici une mission d'éducateurs pour les personnes handicapées qui viennent s'adresser à nous.

L'amicale laïque de Riom, et elle n'est probablement pas la seule, accueille parmi ses adhérents une douzaine de participants handicapés qui pratiquent des activités sportives comme la gymnastique ou l'athlétisme, culturelles ou artistiques comme le jeu de dames ou la pratique théâtrale. Les conditions pratiques ne sont pas toujours les meilleures (difficultés d'accès dans les lieux d'activités, difficultés de recevoir de vrais conseils techniques pour les athlètes…). Ils s'obstinent pourtant à venir – certains depuis plusieurs années – pour s'entraîner ou pour participer aux séances de l'atelier. Et cela avec enthousiasme et autant de motivation que pour les valides, avec le sentiment de faire partie d'un groupe, d'en être un des éléments et leurs réalisations sont parfois émouvantes. Voir et entendre telle ou tel devenir le personnage de théâtre qui lui est proposé par le texte ou par les suggestions de l'animateur constitue une sorte de réussite et de victoire sur la vie. Quelle émotion que de les voir s'exprimer par le corps et par la voix, même si quelquefois, celle-ci s'éteint ou se bloque, et partager ne serait-ce que pour quelques instants un dialogue ou une situation avec un partenaire. Et il faut admirer aussi la patience et la disponibilité de ces partenaires qui coopèrent volontiers à ce travail de régénération. Et il faut bien avouer que les émotions sont les mêmes que pour les acteurs amateurs qui n'ont le plus souvent pour seules techniques que leurs émotions, leur sincérité et leur sens de l'échange.

Ne sommes-nous pas nous-mêmes aussi parfois des handicapés de nos vies ?

Marcel Col

" … J'avais peur, je dois le reconnaître
Mais ça, c'était avant de te connaître
J'avais peur comme on craint ce qu'on ne connaît pas
J'avais des préjugés, toi tu n'en avais pas.
Je ne savais pas ce qu'il fallait te dire.
Si tu me comprenais, les gestes à proscrire.
Si tu étais pour moi un adulte, un enfant,
Mais j'ai compris très vite : tu es toi simplement… "

Extrait d'un poème anonyme également recueilli dans la M.A.S. "Le Rosier blanc"

Contribution du CESER Auvergne au Plan régional de lutte contre les discriminations

L'accès à la formation

Le Conseil régional peut et doit impulser des pratiques et des initiatives dans ses champs de responsabilités pour favoriser la formation des personnes en situation de handicap.

Il convient de poursuivre les aménagements des locaux d'enseignement et la mise en place d'équipements adaptés à chaque situation de handicap en étroite collaboration avec l'enseignement agricole, l'Éducation nationale, les CFA.

L'accès aux stages de formation professionnelle continue des personnes en situation de handicap doit encore être amélioré. Cela implique un travail de recherche, d'analyse et de propositions à conduire avec les organisations de personnes en situation de handicap, avec les organismes de formation.

De même, il convient de développer l'information et la formation des employeurs recevant des stagiaires dans le cadre de leurs formations initiale et continue.

Le CESER insiste pour que le Conseil régional poursuive et intensifie ses actions afin de favoriser le maintien d'une scolarisation adaptée pour les jeunes malades ou accidentés. Cela passe notamment par des aides pour l'équipement et par des aides financières aux associations agréées assurant cet accompagnement éducatif et pédagogique.

Une expérience réussie

Créée en octobre 2010, Handi'School est affiliée à la FAL depuis octobre 2011. L'association a pour origine le "rugby-fauteuil" (section de l'ASM omnisports). Adrien Chalmin, sportif de haut niveau bien connu des amateurs de rugby, en est l'initiateur. Il a souhaité sensibiliser le public à la cause du handicap.

Depuis 2011, l'association Handi'School accueille deux volontaires en service civique de la fédération afin de l'aider à développer ses actions.

Ainsi, les jeunes volontaires de la Ligue portent l'objet de l'association au cours d'interventions pédagogiques, dans les écoles et les centres de loisirs pour sensibiliser à la condition du handicap ; ils aident les bénévoles dans leur recherche de nouveaux partenaires et de financements ainsi qu'à la prise de contacts pour des interventions de sensibilisation dans des entreprises.

Les structures d'animation proposées par le service des sports de la Ville de Riom

La responsable du service des sports de la Ville de Riom, Sabine Perrussel, a bien voulu nous préciser quelles sont, en dehors de l'amicale laïque, les différentes associations sportives qui accueillent le public handicapé :

- Chorus, l'association de sport adapté, qui organise chaque année en juin une journée régionale d'activités motrices au parc de Cerey.
- L'école de cirque Diabolo Fraise, Brizon Gym, Riom Volley-Ball et les Archers Riomois.
- L'association de tennis de table ASTTRE qui accueille l'Association des paralysés de France.
- Le Judo-Club Riomois qui a mis en place des séances communes avec l'association Chorus.
- Le club d'escalade Rappel qui organise des séances pour les enfants autistes et l'association AVEC (Apprendre à vivre ensemble avec nos différences).
- Des circuits de randonnée sur les sentiers de Riom-Communauté à Cellule sont également ouverts et proposés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et à leurs familles. Ce sont les sentiers labellisés "Douce heure" recensés dans le guide Chamina.
- Enfin, le parcours permanent de course d'orientation implanté au parc sportif et urbain de Cerey propose un circuit accessible aux PMR et équipé de jeux thématiques pouvant également être utilisés avec des scolaires ; ce parcours est une première en Auvergne.

ICI & LÀ

● 14 décembre 2012

Newtown dans le Connecticut.
L'Amérique pleure ses morts.
L'Amérique prie.
"Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas..."
Et ceux qui croient en la vertu des armes à feu !
On voit aussi sur les écrans de télévision ces institutrices penchées sur leurs petits élèves, leur donnant la main pour qu'ils se donnent la main, pour les calmer, pour les rassurer, pour les accompagner loin du danger, en longues files, pour les protéger.
L'une d'elle mourra dans l'exercice de sa profession.
Aura-t-elle les honneurs de la guerre comme un soldat ?
Honneur à toutes les enseignantes à tous les enseignants de tous les pays.

● Services rendus

On vient de l'apprendre. Monsieur François Chérèque, tout frais sorti de son poste de syndicaliste, vient d'être nommé inspecteur général des affaires sociales (salaire net : 8 000 € mensuels... combien de SMIC ?).
Il retrouvera à ce poste Madame Fadela Amara, notre compatriote clermontoise qui y fut également nommée après son passage sans éclat au ministère Fillon.
Il paraît que l'un et l'autre pourront aussi avoir une action bénévole dans d'autres domaines.

● Sept fautes avouées...

Le culte prestigieux du Tour de France s'est désormais défait de sa notion onirique pour devenir lamentablement une machine à spectacle ; somme toute, le tricheur devient aujourd'hui le symbole du catéchisme marchand. En péril de mort, le cyclisme vit la crise la plus triste de son histoire.
Or, ce sport comme les autres ne s'en sortira pas dans un moratoire global et mondial sur toutes ses activités extra et intra muros. Justice sera obtenue, mais elle ne sera que victoire à la Pyrrhus si on la décrète en phase de... stand-by ! Imaginons l'impact parmi la jeunesse de tels contre-exemples... la pédagogie scolaire ne pourra pas tout !

● Un "r" de rien, un "r" de trop !

Peu avant l'an 1000 (994 ?), et pendant les siècles suivants, une épidémie fit de nombreux morts en Limousin et en Aquitaine. Imputé à la colère divine, ce "Mal des ardents" était en réalité une infection générée par la consommation de farine de seigle infestée par un champignon toxique appelé ergot du seigle.
Contre cette malédiction, les évêques "exhibaient" en processions les reliques des saints locaux.
(C'est d'ailleurs le sens du mot "ostensions", nom donné à la cérémonie).
Aujourd'hui, la hiérarchie catholique organise ces mêmes processions tous les sept ans dans une dizaine de villes ou bourgades de Haute-Vienne plus deux ou trois en Creuse.
Le sens d'une telle commémoration peut échapper, mais pour la mener à bien, les catholiques prétendaient recevoir des subventions de l'administration, se réclamant d'une tradition culturelle. Les élus de droite et de gauche acceptaient (pour des raisons souvent électoralistes).
Les laïques, et en particulier "la libre-pensée", ont lutté pied à pied contre ces subventions illicites et, après trois procès, la justice leur a donné gain de cause.
Elle a tout bonnement supprimé le "r" de culturelle.

Avec les DDEN

L'école républicaine laïque est-elle un lieu pour les débats de société ?

La polémique enfle autour du "mariage pour tous". Les citoyens sont en droit et même en devoir de participer au débat public, d'exprimer leurs opinions quelles qu'elles soient. Ce qui nous préoccupe ici est autre, c'est le problème de l'introduction de ce débat dans l'école. Tout a commencé par un communiqué du 14 décembre dernier : le secrétariat général de l'enseignement catholique y a invité *"tous les éducateurs à une réflexion approfondie, animée par la recherche du bien commun"*, tout en affirmant son *"désaccord avec une évolution législative ouvrant le mariage et la parentalité aux couples homosexuels"* justifié à ses yeux par *"la construction de l'identité et de la personnalité de chaque enfant"* qui exigerait, entre autres, *"la reconnaissances de la différence sexuelle"*. Le *"bien commun"* qui devrait être le fruit de ladite *"recherche approfondie"* se trouve donc de fait défini par avance et on peut douter qu'il s'agisse vraiment de "réfléchir" avec les élèves. Il s'agit bien plutôt de leur inculquer la seule opinion qui vaille aux yeux de l'autorité de l'enseignement privé.
Qui s'étonne de cela a oublié le sens de la réserve que la loi Debré de 1959 a accordé aux établissements sous contrat avec la notion de "caractère propre". Celle-ci leur ouvre, à côté de l'exigence contractuelle d'enseigner le programme national à tous leurs élèves, la possibilité de leur inculquer – il ne s'agit pas d'enseigner des connaissances pour former les esprits à la raison – les opinions et les croyances de leur choix. Autrement dit, ce qui a alors été accordé par l'État aux écoles privées, c'est une dérogation permanente à la laïcité et à ses exigences républicaines qui fait qu'entre école privée et publique, il n'y a pas concurrence entre deux types d'école qui offriraient les mêmes services et notamment le service public comme le laissent croire la loi Debré et à sa suite les autorités de l'Église et de l'enseignement privé. Il y a une seule école publique, républicaine et laïque qui est obligatoire et gratuite parce qu'elle seule est un service public défendant l'intérêt général et garantissant un enseignement par connaissances qui exclut tout recours à des croyances. L'école privée, que tout parent peut choisir puisque nous sommes dans une République laïque, défend des intérêts privés. Chaque parent doit avoir clairement compris que si tous les élèves du privé sous contrat y sont instruits par le programme national et contrôlés pour ce faire par l'inspection de l'Éducation nationale, ils reçoivent également un autre type d'éducation sur laquelle l'inspection n'a aucun contrôle, même dans le cas où cette éducation remet en cause des finalités de l'école républicaine. Il y a donc bien deux écoles différentes et non pas deux exemplaires d'une même école.
Mais autre chose est à comprendre dans l'introduction à l'école du débat autour du mariage pour tous, que la ministre N. Vallaud-Belkacem est elle-même allée porter dans une école, avant le passage de la loi au Parlement. Il faut revenir pour cela sur la finalité de l'école républicaine seule à offrir un "service public" d'enseignement. Que signifie que l'école est républicaine et laïque ? Tout d'abord qu'elle s'adresse à tous les enfants quelles que soient leurs appartenances religieuses, culturelles, sociales, sexuelles et ethniques. Pour quoi faire ? Pour répondre à la volonté humaniste de la République, d'offrir à tous les enfants du peuple une éducation, non pas particulière et particularisante comme cela est le cas et comme il est normal dans les familles et les communautés qui éduquent "leurs" enfants à des mœurs, à un langage, à des valeurs, des opinions et des croyances de leur choix, mais une éducation par l'instruction aux savoirs universels qui constituent en eux-mêmes une valeur puisqu'ils sont seuls à pouvoir former les esprits à cette pensée libre, réflexive et critique, qu'est la raison qu'exige l'exercice du pouvoir politique de citoyen. Éduquer tous les enfants du peuple à un universel de savoirs et de raison pour que chacun puisse devenir un homme libre et citoyen, voilà ce qu'est la promesse de l'école républicaine. Cette promesse exclut, c'est là le sens profond de la laïcité de l'école, toute référence de son enseignement public à des croyances car quels qu'en soient les contenus, elles ne portent jamais en elles l'ordre de leurs raisons et de leurs principes qui au contraire constitue les savoirs, en justifie l'usage pédagogique pour former les esprits à la raison et en permet à tous la remise en question, ce dont l'évolution dialectique des sciences témoigne depuis toujours.
Ainsi, le problème n'est pas que le débat sur le mariage pour tous entre à l'école, mais qu'il s'agisse d'un débat qui ne met en jeu qu'opinions et croyances et ne s'appuie sur aucune connaissance avérée, littéraire ou scientifique. Un tel débat ne peut que renvoyer dos à dos des opinions d'élèves qui sont en réalité celles des parents et des médias dominants, il ne peut qu'apprendre la polémique et non la pensée critique qu'exige un jugement autonome. Cette pensée, nécessairement réflexive et dialectique, ne peut se former que par la confrontation systématique et organisée des esprits avec les savoirs, sous la direction des professeurs qui peuvent, entre autres, utiliser le débat qui s'appuie alors sur le développement rationnel constitutif de connaissances. L'intrusion de la parole de N. Vallaud-Belkacem dans l'école est critiquable au même titre, fût-elle jugée "bonne" par les pouvoirs publics actuels. Elle le serait différemment sous un autre pouvoir politique. Ainsi en va-t-il des opinions, subjectives et changeantes. L'école publique doit mettre les enfants à l'abri des bruits et fureurs des débats de société qui doivent rester ceux des citoyens. Les élèves ne sont pas des citoyens, ils sont en train d'apprendre ce qui est nécessaire pour le devenir, ce qui exige un détour, une "sanctuarisation" par les savoirs qui, loin de les couper du monde, sont le seul moyen de le leur "présenter" comme dit H. Arendt, de telle sorte qu'ils le comprennent, l'apprennent et puissent ainsi à la fois s'en émanciper, y vivre libres, avec les autres, et en imaginer un meilleur s'ils le jugent nécessaire au progrès des hommes en humanité.

DDEN, janvier 2013

Du jeudi 28 au dimanche 31 mars à Lempdes

Festival "Théâtre Actif"

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme et le comité de pilotage de Théâtre Actif sont heureux de présenter la 23e édition du festival de théâtre amateur de Lempdes.

Toujours accueilli par la municipalité, qui fait preuve d'un soutien sans faille depuis de nombreuses années, il se déroulera comme à l'habitude à l'Espace culturel de la 2Deuche, du 28 au 31 mars. Ce festival s'ouvrira avec le spectacle professionnel *Ivre d'équilibre*, présenté par Pascal Rousseau du Cirque Baroque le jeudi soir, puis avec une inauguration théâtralisée le vendredi soir.
Au programme de ce week-end, des spectacles bien sûr, avec une programmation variée et riche de huit spectacles, mais également des temps d'échanges sous forme d'apéro-tchache et de jeux.
- *Tombola*, Athala.
- *Sources humaines*, Collectif Côté Cour.
- *Le Bistrot chez Georges*, Costières et Trapillons.
- *Comédiens malgré eux*, Les Ateliers du Caméléon.
- *Tailleur pour dames*, Théâtre de l'Arsenal.
- *La Descente d'Orphée*, Atelier Théâtre d'Orcet.
- *Le Bonheur au travail*, La Tête dans le Rideau du Centre d'Ornano.
- *Répétition d'orchestre*, Atelier Théâtre Georges-Brassens.

À noter cette année la participation de la section théâtre jeunes du service enfance jeunesse de la ville de Lempdes, qui proposera de courts extraits du travail en atelier réalisé pendant l'année. Ils viendront ponctuer les spectacles pendant le week-end.
La troupe de Lempdes présentera pour la première fois son spectacle *Tombola*.
Ces troupes veulent partager avec le public leur amour du théâtre dans un cadre convivial et professionnel.
Bénévoles, partenaires, troupes, comédiens et public, tous font en sorte, sous différentes formes, que le festival soit pérenne et porteur d'espoir pour tous.
Ce festival est soutenu par le Conseil général, la municipalité et l'amicale laïque FJEP de Lempdes.

Renseignements, programme détaillé, infos : 04 73 91 00 42 ou amartinez@fal63.org

Grille n° 69

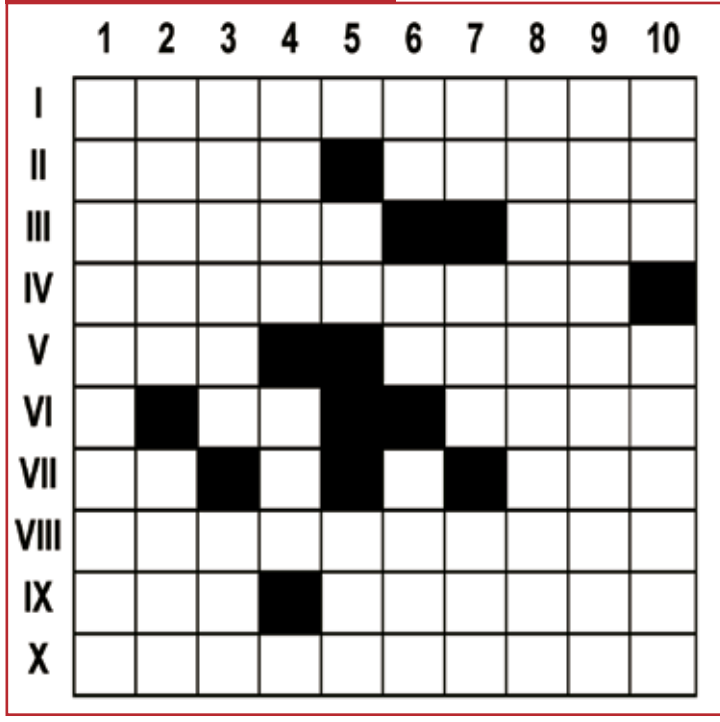

HORIZONTALEMENT

I. Qui souffre d'enflure.
II. Saint gallois patron de corsaires bretons. – Pas qu'un.
III. Petit poids. – Qui n'est plus.
IV. Contemporaine de la chute des feuilles.
V. Cause d'un demi-sommeil ? – Solidement fixé.
VI. Après appris. – Précaution ou médication.
VII. Le taon ne lui a pas manqué. – Entre "flotte" et "sombre" à Paris.
VIII. Qui contient du minéral le plus commun sur terre.
IX. Union surtout militaire. – Comme les cheveux d'Audrey Hepburn ?
X. Avalées goulûment.

VERTICALEMENT

1. Capable de partager les émotions d'autrui.
2. Sanction d'une mauvaise conduite. Bienheureux en banlieue.
3. Fûtes agréables, voire agréés. – Le Mali en a fait partie.
4. Futur(e) marié(e) ? – Ci-devant faculté.
5. Belle brochette de galonnés. – Croix de Saint-Antoine.
6. Tambour major. – Entêtement sodé. – Réservé au firmament et aux yeux de certaines femmes (Alphone Allais).
7. Ah ! la vache, encore elle ! – Une charge qui va toujours croissant. – Fils arabe.
8. Facile à remplacer.
9. Prévue pour plus tard.
10. Ah ! Les beaux jours ! – Parfum agréable aux dieux et à beaucoup d'hommes.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 68

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	G	E	N	E	R	O	S	I	T	E
II	E	N	U	M	E	R	A	T	I	F
III	N	E	■	P	E	■	B	R	E	F
IV	E	R	E	A	■	B	O	■	D	A
V	R	G	■	Q	■	A	U	R	I	C
VI	A	I	G	U	I	L	L	E	R	A
VII	T	V	■	E	■	K	E	B	A	B
VIII	E	O	■	T	H	A	N	E	■	L
IX	U	R	G	E	A	N	T	■	X	E
X	R	E	C	R	I	S	■	V	I	S

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

"Si j'avais des pouvoirs magiques…"

Je me transformerais
en oiseau,
en fée,

pour voler,
pour toucher les nuages
pour voir ce qu'il y a au-dessus
des maisons.

Je toucherais le ciel avec des
ressorts aux pieds.

J'irais très vite sur mon balai
magique.

Je voyagerais : j'irais voir
les girafes en Afrique.

Je pourrais me coucher
à l'heure que je veux.

Mes devoirs se feraient tout seuls.

Je voyagerais dans le passé,
le présent et le futur.

Je fabriquerais une potion
magique et quand je la
boirais, je ne pourrais pas mourir.

Je soulèverais la planète.

Je transformerais
les guêpes qui piquent en papillons,
les fourmis en lapins,
les mouches qui font "bzz, bzz" en chiens.

Je transformerais ma maison en palais.

Je transformerais mon école en
guimauve de toutes les couleurs.

Je transformerais ma chambre
en bonbons.

Je transformerais ma maman
en grenouille ou en souris.

Je transformerais mon papa en serpent
ou en yaourt.

Je transformerais ma sœur en patate
pourrie ou en citrouille parce qu'elle
m'embête.

Je transformerais mon frère en crapaud
ou en araignée parce qu'il m'énerve.

Je me transformerais
en vampire,
en fée,
en roi,
en sorcière,
en sirène.

Classe coopérative scolaire OCCE – École de Cellule
Enseignante responsable : Anne Guillot

Campagne 2013 Jeunesse au plein air

Une action de solidarité des enfants pour les enfants

Le lancement de la 68e campagne de solidarité de la Jeunesse au plein air s'est tenu le mercredi 23 janvier dans les locaux de l'école Léon-Dhermain à Cournon-d'Auvergne.

Jusqu'au 22 février, les élèves des écoles, collèges et lycées du Puy-de-Dôme vont vendre des vignettes. Les fonds recueillis permettront d'aider au départ en séjour vacances de jeunes Puydômois.

Chaque année, un enfant sur quatre ne part pas en vacances. Grâce à la collecte 2012, la JPA 63 a pu aider 109 jeunes à partir en séjours vacances.

La cérémonie de lancement, présidée par Madame Gueidan, inspectrice de l'Éducation nationale qui représentait le DASEN, s'est déroulée en présence de Monsieur Pasciuto, maire de Cournon et conseiller général, Madame Loiseau, adjointe chargée de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, des représentants des associations confédérées de la JPA et des représentants de la communauté éducative de l'école Léon-Dhermain.

Le comité JPA 63 avait choisi Cournon-d'Auvergne, "ville amie des enfants", pour la politique jeunesse mise en œuvre dans cette commune qui illustre les valeurs défendues par la Jeunesse au plein air.

Le comité JPA demande aux Puydômois de réserver le meilleur accueil aux enfants qui leur proposeront des vignettes ; ils favoriseront ainsi le droit aux vacances pour plus d'enfants.

Service vacances

Stage

"Théâtralité du mouvement"

Le service culturel de la FAL 63 organise, en partenariat avec le Théâtre du mouvement et dans le cadre de son projet de formation théâtre 2012-2013, un stage autour du mouvement sur la scène le 23 et 24 février, au centre de Chadieu*.

Explorer les frontières de l'art du mouvement, de l'art gestuel, de l'art théâtral au travers d'un travail général sur le masque et le mime, tel est l'objectif de ce temps de formation ouvert à tout comédien adulte, qui pratique déjà le théâtre en amateur. L'occasion également d'aborder l'appropriation de l'espace, l'ancrage au sol ou encore le rapport à l'autre. Le stage est encadré par Patrick Borgne, acteur-interprète dans plusieurs spectacles de la compagnie.

Le Théâtre du mouvement : présentation

Le Théâtre du mouvement, fondé en 1975, est co-dirigé par Claire Heggen et Yves Marc. Pour les intervenants, la conception d'un art de l'acteur et d'un mime contemporain est basée sur la théâtralité du mouvement et la gestualité. Ils placent le corps de l'acteur au cœur même de la création artistique. Ils étudient le mime corporel avec Étienne Decroux et se forment à diverses techniques et esthétiques corporelles. Ils sont invités depuis le début de leur carrière à enseigner en France et à l'étranger aux artistes de la scène, dans une vingtaine de pays. Ils ont créé plus d'une trentaine de spectacles, diffusés dans soixante pays, développant une esthétique en perpétuel renouvellement.

*** ATTENTION**
Le stage "Théâtralité du mouvement" n'aura pas lieu au Grand Panorama, Chambon-sur-Lac, mais au centre de Chadieu (commune d'Authezat) le week-end des 23 et 24 février seulement.

"Le corps est comme un gant dont le doigt serait la pensée. Notre pensée pousse nos gestes, sculpte notre corps de l'intérieur, et notre corps ainsi sculpté s'étend." Étienne Decroux.

Informations et inscriptions :
04 73 14 79 16
ou par mail :
amartinez@fal63.org

QUOI DE NEUF ?

• Une crise, un livre, un film...

La crise, vous connaissez ? Avec son cortège de faillites, d'usines qui ferment, ses millions de chômeurs et le désespoir qui s'empare de toute une population.
La crise des banquiers voyous, des traders sans scrupules, des exilés fiscaux et des bonnes âmes qui regardent ailleurs.
Cette crise, Frédéric Lordon, économiste, auteur notamment de *Capitalisme, désir et servitude* (La Fabrique 2010), a eu l'idée de la raconter en vers de douze pieds *"... avec tout son univers de raffinement grand siècle [sur] l'absolue vulgarité du capitalisme contemporain"* et d'en faire une pièce de théâtre sous le titre : *D'un retournement l'autre* (2011).
"Tous à la même urgence nous sommes confrontés,
Regagner la confiance de nos investisseurs
Nous oblige uniment à la même rigueur,
J'entends bien le chômage, les usines qui ferment ;
Ne disons plus rigueur, bannissons jusqu'au terme
Car le peuple est trop prompt à l'affolement..."
Le cinéaste Gérard Mordillat, dont on avait apprécié le roman et son adaptation télévisée *Les vivants et les morts*, vient de son côté d'adapter pour le cinéma la pièce de F. Lordon sous le titre *Le grand retournement* [1]. On y entend ces alexandrins pédants proférés par des banquiers proches de la caricature mais si vrais dans leur cynisme et leur suffisance, et si magistralement interprétés par une brochette d'excellents acteurs qu'ils réussissent non pas à nous faire aimer la crise mais à nous en faire comprendre les mécanismes et les conséquences à redouter.

(1) Actuellement en salle aux Ambiances à Clermont-Ferrand, il sera projeté au cinéma Le Rio en février.

Un arbre de la laïcité au parc Montjuzet

En partenariat avec le Comité départemental d'action laïque du Puy-de-Dôme, le maire de Clermont, Monsieur Serge Godard, entouré de nombreuses personnalités, a participé à la plantation d'un ginkgo biloba, l'arbre aux quarante écus. Cet arbre, considéré comme la plus ancienne famille d'arbres connue (elle serait apparue il y a plus de 270 millions d'années), a été choisi pour *"symboliser l'importance immuable de la laïcité"* et *"rappeler les principes de la loi de 1905 qui permettent de répondre aux questions du temps présent"*.
À cette occasion, Sylvie Dompnier, au nom du CDAL, a lu à l'assistance un extrait de la lettre que Jules Ferry avait écrite aux instituteurs en 1883 : *"Le législateur a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous."*
Elle a également rappelé que la loi de 1905 *"permet à chaque être humain d'être, d'abord et avant tout, reconnu comme un citoyen, au-delà de sa croyance ou de ses origines"* et terminé son propos en expliquant la signification de cette plantation : *"L'événement qui nous rassemble aujourd'hui est l'expression d'une volonté du CDAL de faire vivre la laïcité au quotidien et de promouvoir cette valeur sur l'ensemble du département."*

Les oubliés du Père Noël

Fin décembre 2012, en cette période festive, la trêve des confiseurs aidant, qui de nos concitoyens se souciait encore des affres de l'actualité ?
Et pourtant, rien ne saurait me faire oublier durablement l'horreur des événements récents, encore, il y a peu pour certains d'entre eux, largement exposés dans les médias. Ces mêmes médias qui nous vantent aujourd'hui les bienfaits et la magie de Noël…
Vendredi 14 décembre, dans une petite ville du Connecticut, nord-est des États-Unis, le drame s'est produit. La violence a encore frappé notre monde, vingt-sept personnes y perdront la vie dont vingt enfants, âgés de 5 à 10 ans. Personne n'a pu échapper à cette triste nouvelle, tant l'ensemble des médias s'est fait l'écho de ce dramatique événement.
Lundi 17 décembre, à quelques jours d'intervalles donc, province de Nangarhar, est de l'Afghanistan, un autre drame se produisait, mettant fin, là aussi, à la vie d'enfants. La vie de dix fillettes âgées de 9 à 11 ans dont le chemin avait, par mégarde, croisé celui d'une ancienne mine antipersonnel laissée là comme pour témoigner d'un passé guerrier. Mais combien d'entre nous ont eu connaissance de cette triste nouvelle ?
Deux pays, deux peuples, que tout oppose, deux drames bien différents par leur contexte, leur histoire et la mise en scène qu'en ont faite les médias. Mais, au-delà de toutes ces différences, là encore des enfants, d'innocentes victimes, prises pour cible dans la tourmente des guerres, des règlements de comptes et de la folie meurtrière des hommes.
Oui, Noël était bien là, le Père Noël aussi, les médias en attestent, mais sans doute n'apportait-il pas les mêmes "cadeaux" à tous les enfants de la Terre. Pour certains d'entre eux, ces "cadeaux" sont arrivés en avance, sans être désirés et malheureusement, ils ne peuvent pas non plus se revendre sur Internet. Peut-être alors serait-il temps pour nous de nous rendre à l'évidence qu'être un enfant du monde n'est pas aujourd'hui qu'un long fleuve tranquille et qu'il reste beaucoup à faire pour que notre Terre retrouve une paix et une sécurité nécessaires à l'épanouissement de ses enfants.

Patrick Del Corpo

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
.....
.....
.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL - 31, rue Pélissier
63028 Clermont-Ferrand
Cedex 2

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 16 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Gérard Chanel
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction : Frédéric Rideau, Françoise Manry - **Comité de rédaction :** Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Faucheux, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : fusium
04 73 73 25 25 - F27484
Abonnement 1 an : 16 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : février 2013 - N° 441

FORUM

Laïcité : "En finir avec le double jeu" par Henri Pena-Ruiz

Triste sort que celui de la laïcité dans notre pays. Évoquée sur un mode incantatoire, elle ne cesse d'être bafouée dans les faits. Et ce, en particulier dans le domaine scolaire.
Le secrétaire général de l'enseignement catholique, Éric De Labarre, tente aujourd'hui d'enrôler les élèves de ses écoles contre le mariage pour tous, projet émancipateur programmé par les représentants du peuple. Habillage rhétorique : les fameux "débats". De qui se moque-t-on en prétendant que ces débats ne sont pas un appel déguisé à manifester ? Un enseignant de l'école publique commettant le millième de ce genre de détournement serait vertement rappelé à la déontologie laïque. Pourquoi donc cette hargne déguisée en "discussion civique" ? Parce que le mariage pour tous relativise le mariage chrétien traditionnellement hétérosexuel et tourné vers la procréation, en en faisant désormais une option libre parmi d'autres, et non plus une structure obligée. La charge est lancée au nom de la "nature". Pourtant l'avènement d'une conception plus universelle de la relation entre deux êtres humains, fondée sur l'amour, le mariage pour tous, assorti de tous les droits afférents, n'est pas moins "naturel" que le mariage patriarcal traditionnel, ni moins équilibrant pour d'éventuels enfants adoptés ou nés grâce à la PMA. L'hypocrisie, en l'occurrence, est de faire dire à la "nature" ce que la religion veut lui faire dire. On cache ainsi le prosélytisme religieux mais cela ne doit tromper personne. Le ministre de l'Éducation nationale a donc raison de s'indigner. Mais il ne peut éviter de remonter à la cause première de cette faute juridique enveloppée par la rhétorique jésuitique des "débats". Et cette cause, c'est la loi Debré elle-même.
La loi Debré du 31 décembre 1959 organise le financement public d'écoles privées sous contrat tout en leur demandant d'observer la neutralité dans l'enseignement des programmes nationaux. Mais la même loi leur reconnaît un caractère propre, nom pudique et jésuitique donné à leur orientation religieuse. En guise de neutralité de l'enseignement, c'est en fait un pouvoir de prosélytisme financé sur fonds publics qui est offert. Hypocrisie, duplicité, contradiction. Autant dire que cette loi antilaïque veut marier la carpe et le lapin : la liberté de conscience des élèves et le caractère propre des écoles. Et ce, alors que l'école publique, laïque, ouverte à tous, souffre d'un manque de moyens qui tend à compromettre sa mission éducative. Où est la laïcité dans tout cela ? Et l'égalité des citoyens ? Imaginons que des libres penseurs athées demandent de l'argent public pour financer des écoles privées dont le caractère propre serait l'humanisme athée et la faculté de le promouvoir avec l'argent des contribuables croyants. Ces derniers se sentiraient trompés. *"Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse..."* Pour les religieux responsables des établissements privés ainsi financés, c'est tout bénéfice. Ils ont le beurre (la faculté de prosélytisme auprès de la jeunesse) et l'argent du beurre (les fonds publics pourtant payés par des contribuables athées ou agnostiques). Ces derniers se trouvent ainsi contraints de financer contre leur gré la diffusion d'une foi qu'ils ne partagent pas.
L'Église catholique vient de montrer le peu de cas qu'elle faisait de la laïcité. Elle a voulu freiner l'élévation du particulier à l'universel. Le mariage hétérosexuel traditionnel et sa codification juridique machiste ont été sacralisés par les trois religions du Livre quand elles ont confondu les préjugés inspirés par un patriarcat d'un autre âge et la volonté supposée éternelle de leurs dieux respectifs. L'irremplaçable mérite de la laïcité est de délivrer la loi commune de la tutelle religieuse et d'en faire un principe d'émancipation individuelle et collective, tout en laissant chacun libre de choisir son mode d'accomplissement. On peut mesurer l'enjeu de la laïcisation du droit pour des émancipations sociétales décisives. Entre autres, la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (1975), la suppression de la notion de "chef de famille" des livrets de mariage français (1983), la construction de formes relationnelles nouvelles comme le PACS (1999), la pénalisation des stigmatisations homophobes (2001), et enfin aujourd'hui l'avènement du mariage pour tous. À rebours de ces progrès, l'Église se sert des écoles qu'elle contrôle pour empêcher l'émancipation laïque. Il y a peu, les responsables des écoles privées se sont opposés aussi à l'enseignement laïque de la morale, qu'ils récusent au nom d'un enseignement religieux de la morale. Que vont-ils faire dans les écoles qu'ils contrôlent ? Seront-ils loyaux et fidèles à la République qui les finance ? Ou ne retiendront-ils que le caractère propre pour maintenir leur prosélytisme religieux tout en empochant l'argent public ? Monsieur De Labarre a choisi. Mettant à profit la contradiction interne de la loi Debré, il exacerbe leur caractère propre... Et ce, tout en se prétendant partie prenante du service public d'éducation ! De façon très jésuitique sont choisis des éléments de langage propres à camoufler le prosélytisme. Ainsi du détournement de l'éducation sexuelle, définie sans équivoque dans les programmes nationaux de la République. Pour preuve la révision prosélyte de ces programmes, appliquée à l'ensemble du parcours scolaire : *"Le projet spécifique de l'enseignement catholique, attaché à la formation intégrale de la personne humaine, réfère l'éducation affective, relationnelle et sexuelle à une vision chrétienne de l'anthropologie et l'inscrit dans une éducation plus large à la relation qui concerne tout le parcours scolaire."*
Quant à la droite cléricale, dite aussi "sociale" sans doute par goût du paradoxe, elle contrefait la définition de la laïcité. *"La laïcité, c'est le respect de toutes les religions"* dit Laurent Wauquiez (*Le Figaro* du 6 Janvier). Trois erreurs en une formule. D'abord, le respect porte non sur les religions mais sur la liberté de croire, qui n'implique nullement que les croyances et les opinions soient en elles-mêmes respectables. Je ne respecte ni la croyance raciste ni une religion qui brûle les hérétiques ou proclame l'infériorité de la femme. Ensuite, si respect il doit y avoir, il ne saurait se réduire à la liberté de croyance religieuse. La liberté de se choisir athée ou agnostique, ou de n'avoir aucune croyance, est tout aussi respectable, sauf à faire des discriminations. Enfin, la laïcité n'est pas qu'une attitude : elle se définit comme cadre juridique du vivre ensemble fondé sur des principes de droit universels et non sur un particularisme religieux. Liberté de conscience et autonomie de jugement, égalité de droit, sens du bien commun à tous : tel est le triptyque fondateur d'un idéal plus actuel que jamais.
Il est grand temps que la gauche laïque ose enfin être elle-même.

Henri Pena-Ruiz, philosophe, écrivain, ancien membre de la commission Stasi, auteur de *Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité* (PUF) et de *Marx quand même* (Plon)